

Annexe 1 - Détails des prestations

Prestations que le prestataire peut effectuer :

Dans tout le domicile :

- Dépoussiérer et nettoyer les surfaces en profondeur
- Aspirer, balayer, laver les sols
- Nettoyer les poignées, cadres de portes et de fenêtres, interrupteurs, plinthes
- Dépoussiérer et nettoyer les bouches de ventilation (si accessibles)
- Faire briller miroirs, fenêtres et vitres (si accessibles)
- Sortir les poubelles
- Lessiver les murs

Salle de bain et WC :

- Nettoyer les sanitaires (toilettes, douche, baignoire)
- Nettoyer la robinetterie et les lavabos

Cuisine :

- Nettoyer quelques pièces de vaisselle
- Décrasser l'intérieur et extérieur des placards et tiroirs
- Nettoyer les plans de travail et l'évier
- Nettoyer le four, four à micro-ondes, frigo, hotte
- Décrasser le petit électroménager (cafetière, grille-pain, etc)

Chambres et linge :

- Nettoyer les meubles de rangement (commodes, dressing...)
- Faire les lits et changer les draps

Options :

- Repassage
- Produits ménagers

Prestations que le prestataire ne peut pas effectuer :

- Monter sur un escabeau de plus de 3 marches, ou se mettre dans une position dangereuse (exemple : se pencher pour atteindre une baie vitrée ou nettoyer des encadrements extérieurs)
- Ranger le logement
- Traiter des surfaces spécifiques sans l'accord du client (type marbre, pierre, terrazzo, parquet, tapis)
- Déplacer les meubles

- Faire le ménage de bureaux ou locaux commerciaux
- Déblayer une surface après travaux
- Traiter les moisissures
- Nettoyer les joints très encrassés, le tartre très incrusté
- Lancer, vider, étendre la machine
- Pas de remise de clés hors du logement (ni inter-location)
- Vider la litière, s'occuper des animaux
- Garder les enfants
- Faire la cuisine
- Réceptionner les colis
- Nettoyer les espaces extérieurs du logement
- Nettoyer un logement insalubre